

DÉNOMINATION DE CHEMINS

à Jussy.

Du 11 Novembre 1927

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux publics;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de *Jussy*, en date du 9 Février 1926, ci-après:

En ce qui concerne la dénomination des nouveaux chemins dus au Syndicat de remaniement parcellaire de Sioanet-Rouelbeau, situés sur le territoire de la Commune de Jussy;

Le Conseil Municipal,

Vu la lettre adressée à la Mairie par M. le Directeur-Conservateur du Registre Foncier en date du 27 Janvier 1926;

ARRÊTE:

Le nouveau chemin de remaniement désigné sous lettre N

sur le plan de délimitation des Communes de Jussy et Meiner portera dorénavant le nom de chemin de Corsinge;

celui désigné sous lettre C, le nom de chemin de Sionnet;
celui désigné sous lettre O, le nom de chemin des Tattes;
celui désigné sous lettre I, le nom de chemin des Chûtes;
celui désigné sous lettre P, le nom de chemin de l'Avenir.

Certifié conforme:

Le Chancelier: Théodore BRET.
